

Waremmme, le 06 décembre 2021

Compte rendu de la réunion de CLDR 25 novembre 2021
--

Présents :

- Membres de la CLDR : Marie-Paule Chapelle, Roger Cloux, Romain Ferri, Arnaud Gérard, Myriam Hobe, Jean-Pierre Houet, Michel Laffut, Guy Mailiard, Marie-Christine Mattart, Bernadette Monfort, Zénaïde Monti, Alphonse Pongo, Raymond Renwart
- Invité : Claude Renard
- Pour le Collège : Aurélie Ochelen
- Pour la Commune : Dominique Lovens et Vanessa Sublet (Service Environnement)

Excusés :

- Membres de la CLDR : Lucie Daco, Xavier De Baets, Léon Dupagne, Michel Gérard, Caroline Lebeau, Julie Leclercq, Dominique Lejeune, Charlotte Rouxhet, Christine Ruyters, Morgane Siplet
- Empêché : Bernard Englebert (devenu conseiller communal)
- Pour le Collège : Christophe Lacroix
- Pour la Commune : Justine Tusset (ADL)

Madame la Présidente, l'Echevine Aurélie Ochelen, introduit la réunion, et se réjouit de pouvoir se voir, en présentiel.

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu est approuvé, moyennant l'ajout d'Alphonse Pongo dans les excusés.

2) Accompagnement de l'ODR

Vanessa Sublet qui accompagne l'ODR depuis le début, en 2010, en tant qu'Agent de Développement à la FRW, fait désormais partie du Service Environnement de la Commune. Etant donné sa connaissance du dossier, la Commune a pris la décision de ne plus être accompagnée par la FRW.

Une participante pose la question d'un éventuel conflit d'intérêt, si la FRW n'est plus présente. L'accompagnement de la FRW est une possibilité laissée aux Communes qui adressent une demande à la Ministre de la ruralité. Cette dernière désigne annuellement les Communes qui peuvent bénéficier des services des Organismes d'accompagnement. Les Communes paient en contrepartie une cotisation calculée sur base du nombre d'habitant.

Le rôle de cet Organisme d'accompagnement est de conseiller la Commune, d'animer les réunions, de faire le Secrétariat... la Commune reste le maître d'ouvrage de son ODR. Ainsi, chaque réunion de la CLDR était préparée en amont, en concertation avec la FRW, sur le contenu de la réunion et les méthodes de travail.

La Région Wallonne reste garante de l'application du décret relatif au Développement Rural. Un participant se demande si l'offre d'emploi pour le poste au Service Environnement a été publiée. Il n'y a pas eu d'appel, car l'engagement était urgent eu égard aux tâches en cours au sein du service.

3) Présentation des circulaires ministérielles relatives au PCDR

Le Développement Rural est une politique de la Région wallonne régie par un décret et un arrêté de 2014, remplaçant ceux originels de 1991. Depuis les dernières élections régionales, en 2019, c'est Madame Tellier qui est en charge de ce ministère. Depuis, elle a adopté une circulaire en octobre 2020 et en septembre 2021, un arrêté et une circulaire. Il faut ensuite que ces textes de lois soient appliqués dans les faits.

Pour l'ODR de Wanze, les principaux changements concernent, pour la communication, la publication, sur la page web communal dédiée à l'ODR, des comptes rendus de la CLDR depuis 2020, des rapports annuels et du PCDR.

Dans l'éventualité d'une future demande de convention, de nouveaux taux de subsides en fonction de la catégorie du projet et un montant maximum subsidiable s'appliquent. De plus, la demande doit être faite lors de deux sessions annuelles où les demandes sont classées en fonction de différents critères.

Enfin, un ROI, avec au minimum les articles du ROI type, doit être adopté.

4) Adoption du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur

Le ROI type a été envoyé préalablement à la réunion (et était déjà à l'ordre du jour de la précédente réunion).

Le rôle du membre de la CLDR (art.2) est rappelé, il s'articule autour des trois missions suivantes : relais, acteur et évaluateur.

Par rapport au ROI d'application à la CLDR de Wanze depuis 2011, les principaux changements concernent les membres réputés démissionnaires (art. 7). Ce sont ceux qui sont absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 ans alors qu'actuellement ce sont ceux qui étaient absents aux trois dernières réunions. Ils recevaient une lettre de la Présidente et pouvaient confirmer leur souhait de rester dans la CLDR.

La validation d'une décision se fait désormais sur base d'un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal (art. 18). Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes. Si un membre a un intérêt privé, il ne peut participer au vote (art. 21).

Enfin, l'article 22 a été ajouté, concernant le droit à l'image, conformément au RGPD.

Le ROI est approuvé à l'unanimité.

5) Etat d'avancement des Fiches Projets

FP 15 Création d'un espace de rencontre et de convivialité et d'un parc didactique autour des énergies renouvelables sur le site de l'ancien terrain de football de la sucrerie

Le planning annoncé en juin est toujours d'application pour le moment. En effet, le projet définitif vient tout juste d'être envoyé à la Région wallonne et pour 2022, il est espéré la signature de la convention-réalisation et la demande de subsides auprès des Espaces Verts sera effectuée.

Les images en 3D du futur kiosque sont présentées.

Un participant se demande si le parc disposera d'une mini-éolienne. Ce choix n'a pas été retenu eu égard à une technologie trop peu aboutie pour cet espace.

FP 14 : Collaboration aux actions de valorisation du patrimoine méconnu et reconnu

Marie-Christine et Alphonse présentent leur travail. L'ouvrage se trouve désormais sur la page web communal. La prochaine étape est d'apposer des QRcodes sur les éléments du patrimoine. Une grille d'analyse des lieux avec photos et propositions d'actions a été transmise au Service Patrimoine. L'objectif à terme est d'avoir une carte virtuelle sur la page web communale pour visualiser où se situent les éléments du patrimoine.

FP 1 : Elaboration d'un PCDN

Lors de la dernière réunion de la CLDR, les trois projets déposés dans le cadre de l'appel à projets Biodiversité (verdurisation du cimetière de Vinalmont, plantation dans le PCA et aménagement pour la biodiversité projet du Parc naturel) ont été présentés. La Région Wallonne a donné une suite favorable à cette proposition et octroi le subside demandé de 10 000€.

6) Participation d'un membre de la CLDR au sein du comité de suivi du Budget participatif

Jean-Pierre Houet représente la CLDR au sein du Comité de suivi du budget participatif. Il fait un retour de son expérience et explique comment les projets ont été acceptés. Sur base d'une proposition d'un membre du comité de suivi, différents critères ont été élaborés pour choisir les projets. 8 projets sur les 14 ont été retenus¹.

Un appel pour 2022 sera relancé début d'année prochaine avec le souhait d'avoir plus de projets citoyens en plus des commissions communales existantes.

7) Suite de l'autoévaluation du PCDR

Pour rappel, le PCDR est valide jusqu'en juin 2025. Les projets en attente représentent une liste d'opportunité et non d'engagement.

Lors de la dernière réunion de la CLDR, il a été demandé par certains membres, que chacun relise les projets en attente et indique si chaque projet est toujours pertinent et répond aux besoins actuels et leur volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre du projet.

10 personnes ont répondu et 3 se sont excusées.

Le tableau récapitulatif est distribué à chaque participant.

¹<https://www.wanze.be/commune/Participation%20et%20citoyennete/participation-citoyenne/remise-des-cheques-des-budgets-participatifs-aux-porteurs-de-projet-selectionnes>

Résultat, très peu de projets font l'unanimité.

Pour poursuivre ce travail d'analyse, il est proposé qu'à la prochaine réunion de la CLDR en février, pour la thématique Economie, que Justine Tusset de l'ADL présente les projets menés et donne des informations sur ceux en attente dans le PCDR. Cette réunion sera aussi celle du Rapport annuel où sera présenté l'état d'avancement des projets et la composition de la CLDR.

La réunion de la CLDR suivante sera l'occasion pour le Contrat Rivière de parler d'aménagement en lien avec la Mehaigne, et « 1 minute pour convaincre » sera instaurée pour que celui qui souhaite mener un projet puisse le défendre. Suite à ces différentes présentations, une vue des projets restants à mener devrait être plus claire.

Au-delà des projets inscrits dans le PCDR, il est rappelé que des Groupes de Travail peuvent être créés, à l'instar de Wanze Demain, suivant les motivations des membres de la CLDR.

Le tableau récapitulatif sera retravaillé et envoyé à chacun, ceux qui n'auraient pas encore voté peuvent le faire jusqu'à fin janvier.

8) Divers

La coopérative Hesbicoop cherche un nouveau point de r'aliments à Vinalmont-Wanzoul et des volontaires disponibles le vendredi après-midi.

Madame la Présidente, l'Echevine Aurélie Ochelen, clôt la réunion et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Pour la Commune,
Vanessa Sublet

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 085/27.35.49 ou par courriel : vanessa.sublet@wanze.be*